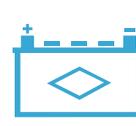


# GUIDE DES DÉCHETS

CALENDRIER  
LIEUX  
RÈGLEMENT



[www.nyon.ch](http://www.nyon.ch)



## ADRESSES UTILES

### Info déchets 0800 451 452

le numéro gratuit pour toutes vos questions sur les déchets les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h30.

[dechets@nyon.ch](mailto:dechets@nyon.ch)

Le site internet pour toutes les informations concernant les déchets : [www.nyon.ch](http://www.nyon.ch)

### VILLE DE NYON

SERVICE DES INFRASTRUCTURES  
10, chemin du Bochet · CH 1260 Nyon  
[www.nyon.ch](http://www.nyon.ch)

## SECTEURS NORD ET SUD

### Déchets encombrants:

La collecte des encombrants se fait sur demande en ligne via le site [nyon.ch](http://nyon.ch) dans la rubrique « Collecte des déchets ».

Un maximum de 8 objets par collecte est accepté par ménage. (CHF 50.- pour 1 à 4 objets, CHF 100.- pour 5 à 8 objets).

Pour les personnes bénéficiant de la gratuité (65 ans révolus ou au bénéfice d'une rente AI)

ou n'ayant pas accès à l'informatique, demande par téléphone au numéro info déchets 0800 451 452.

**Papier:** collecté uniquement aux éco-points et à la déchèterie.

### Collecte des sapins de Noël:

Les sapins de Noël seront collectés dans toute la ville chaque jeudi du mois de janvier avec les déchets organiques, sans décorations et sans aucun emballage.

### Règlement communal sur les déchets – rappel:

➤ Il est interdit de laisser des conteneurs en permanence sur le domaine public et ses abords.

Ces récipients seront éloignés aussitôt après le passage du camion d'au moins 10 mètres du domaine public.

➤ Les conteneurs seront sortis pour 7h le jour de collecte.

Les dépôts en dehors des horaires prévus et le non-respect des directives municipales seront dénoncés en Commission de Police (voir annexe au règlement sur la gestion des déchets, art 8 Amendes).

# GUIDE DES DÉCHETS

Les différentes collectes n'ont pas lieu les jours fériés : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> janvier / Vendredi Saint / Lundi de Pâques / 1<sup>er</sup> mai / Jeudi de l'Ascension / Lundi de Pentecôte / 1<sup>er</sup> août / Lundi du Jeûne Fédéral / 25 décembre.

Le calendrier annuel et les dates de report des collectes par secteur figurent dans la lettre d'information de la Ville de Nyon de décembre ou sur le site [nyon.ch](http://nyon.ch) dans la rubrique «déchets».

## ■ DÉCHÈTERIE

2, chemin des Marais

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, 9h-12h, 13h30-18h, samedi 9h-18h non-stop.

Fermée les jours fériés et le 1<sup>er</sup> Mai.

Accès au moyen d'une carte magnétique.

Les entreprises ne sont pas acceptées.



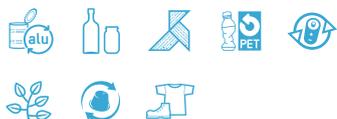
## ● ÉCO-POINTS

Aucun déchet ne doit être déposé hors conteneur (sites surveillés).

Le carton n'est pas collecté sur les sites.

Le verre, trié par couleur, ne doit pas être déposé le dimanche et les jours fériés, ainsi que la nuit entre 20h et 7h.

Merci de respecter le voisinage.



## ○ CONTENEURS À ORDURES MÉNAGÈRES

En appont pour dépôts exceptionnels, privilégier la collecte hebdomadaire de votre secteur.

## SECTEUR SUD

**DÉCHETS ORGANIQUES:** collecte le jeudi, au porte-à-porte

**ORDURES MÉNAGÈRES:** collecte le vendredi

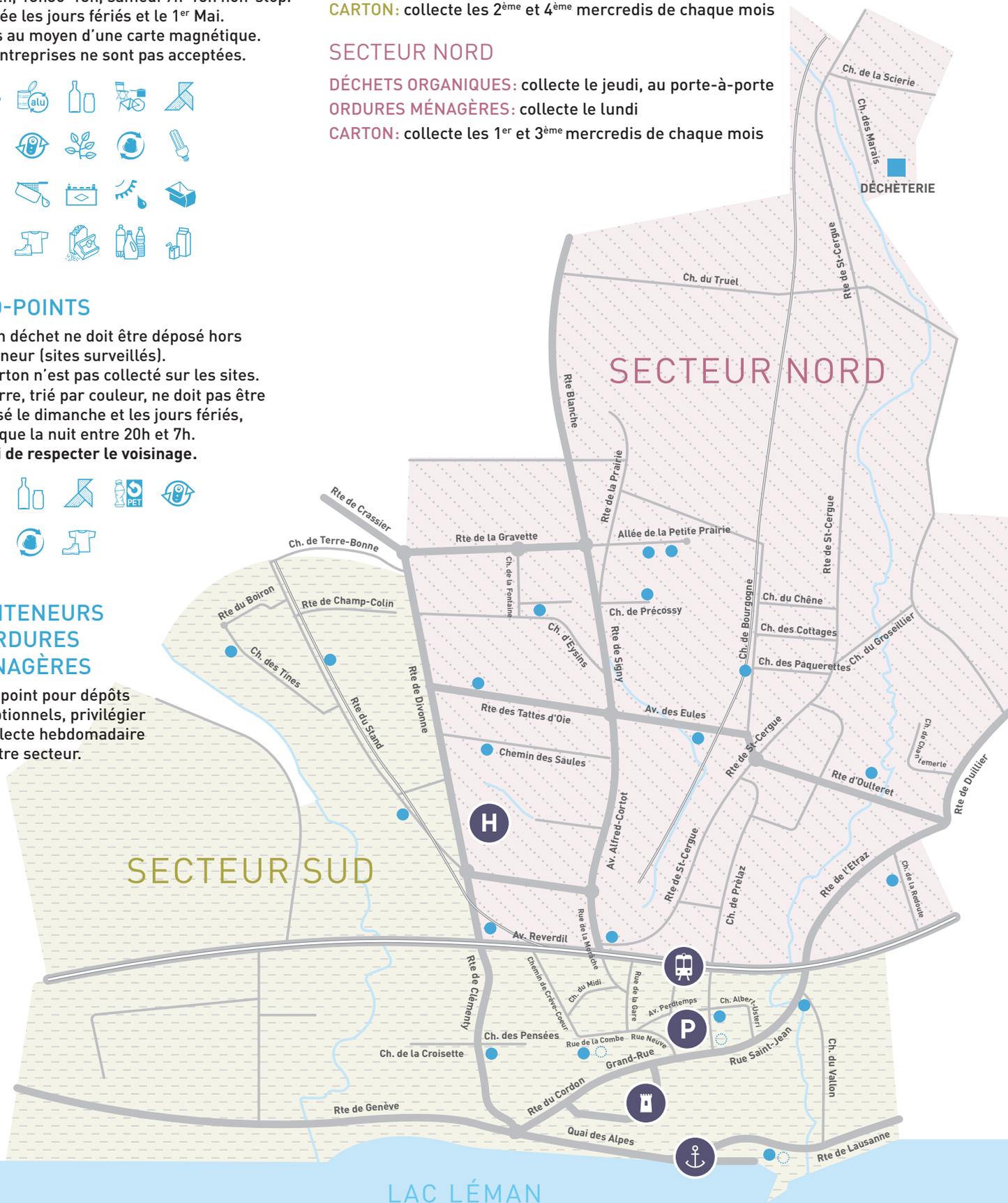
**CARTON:** collecte les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois

## SECTEUR NORD

**DÉCHETS ORGANIQUES:** collecte le jeudi, au porte-à-porte

**ORDURES MÉNAGÈRES:** collecte le lundi

**CARTON:** collecte les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois



LAC LÉMAN